

LES ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

Dans les semaines qui ont précédé les vacances d'été, le conseil communal a déployé une activité exceptionnellement importante.

Pour pouvoir apprécier tout ce volume de travail fourni, il faut savoir que les projets de construction font l'objet de deux décisions consécutives:

- une première qui en approuve le principe, mais où la préparation du dossier est encore succincte de l'estimation des frais sommaire, puisqu'elle ne se fait qu'au volume projeté;

- une deuxième, qui en ordonne la mise en chantier définitive, après que le projet, sur un devis précis établi par corps de métier, a eu son caractère définitif.

Parmi les projets qui ont été définitivement adoptés pour avoir parcouru déjà ces deux étapes de la procédure, citons en premier lieu deux parkings souterrains:

celui de la place du Théâtre, réalisé en concession par Lux-TP avec 428 emplacements et celui de la rue du Fort Neipperg avec 850 places, devant être construit par l'agence Willy Hein pour compte de la Ville

qui a repris de cette agence les terrains nécessaires à l'implantation de l'ouvrage au prix de 153,8 millions.

Un autre projet qui a connu son approbation définitive est l'aménagement du centre de récréation de Kockelscheuer. Ce centre sera doté d'un ensemble de sport avec une halle couverte, offrant au tennis des possibilités nouvelles, un grand club-house avec des pistes de bowling, un sauna, un restaurant. Cet ensemble sera exécuté en concession et sans participation financière de la ville par un promoteur privé, Monsieur Ch. Kieffer de Steinfort.

La ville a encore donné mandat à la Société des Habitations à bon Marché de construire clé sur porte quinze maisons unifamiliales aux abords de l'école de Hamm, pour un forfait de 42,4 millions.

L'architecte de la Ville se charge lui-même de l'agrandissement du poste d'incendie de la route d'Arlon; il aménagera aussi, afin de le rendre accessible au public, le beau parc que feu M. Tony Neuman avait créé derrière sa propriété à Limpertsberg.

Enfin, pour compléter l'infrastructure

scolaire de la capitale, un chalet récréatif sera réalisé à Muhlenbach pour y loger une école en forêt, projet dont le coût est évalué à environ 43 millions de francs.

Pour les projets adoptés quant au principe des travaux seulement - la première étape de la procédure d'approbation étant seule accomplie - il reviendra au Collège échevinal le soin de dresser les plans et devis nécessaires à une approbation définitive.

Dans cette catégorie d'avant-projets sommaires, relevons d'abord les investissements qui sont du ressort normal d'une commune: une école primaire à ériger dans la cité du Kiem; un funéraire au cimetière de Notre-Dame avec en dehors des chambres mortuaires et une salle de recueillement pour la famille du défunt. Cette dernière construction prévue aux abords de la rue Nico Klopp est estimée sommairement à 25 millions.

D'autres projets par contre, portant sur des réalisations exceptionnelles tant par leur objet que par leur envergure, sortent de ce cadre normal des investissements.

Mentionnons ici le programme d'habitations sociales à Pfaffenthal, destinées à reconstruire le quartier sinistré «Beim Béinchen».

Après que le projet primé au concours d'architectes de 1979 eut été remanié à plusieurs reprises, la solution que l'on a retenue finalement prévoit 33 logements, une salle de réunion, un commerce et d'autres dépendances; la dépense totale pour ce projet est estimée à 181 millions.

Une autre réalisation d'importance est prévue aux abords de l'école de Hamm, où sera érigé un centre sociétair et sportif d'une capacité telle que les quartiers avoisinants pourront à leur tour en profiter. Ce centre comprendra une salle de sports de 18 x 33 mètres, une salle de haltérophilie, une salle de répétition pour la fanfare ainsi que d'autres locaux pour les sociétés. En dehors de l'édifice, le projet porte encore sur des aménagements extérieurs qui seront importants: un terrain de football est prévu avec tribune couverte et gradins ainsi qu'un chemin cyclable. La dépense prévue s'élève à 184 millions.

Le conseil communal a encore donné son accord de principe à la construction d'une crèche avec garderie à construire à Verlorenkost, aux abords de la rue de Chicago. Cette crèche sera intégrée dans un ensemble groupant en outre un oratoire pour 170 personnes et une salle de réunion pour les sociétés de Bonnevoie. La dépense reviendra à environ 150 millions.

De longs débats, épineux pour ceux qui ne sont pas initiés à cette législation compliquée, ont porté sur les problèmes d'urbanisme, dont le Conseil communal avait été saisi.

Ainsi un vaste ensemble de terrains de plus de 21 ha au lieu-dit «Kaltreis» a été

Voici les résultats officiels des élections du 11 octobre 1981, déterminant la composition du nouveau conseil communal qui va entrer en fonctions le 1^{er} janvier 1982:

Liste 1: PD	voix
Camille Polfer*	18.347
Lydie Wurth-Polfer	12.704
Jean Hamilius	11.721
Anne Wagner-Brasseur	10.971
Paul Beghin	10.286
J.-Yves Henckes	10.015
Camille Hellinckx	9.835
Claude Pescatore	9.819
Jean-Paul Rippinger	9.752

* Monsieur Polfer renonçant à son mandat pour des raisons de santé, il sera remplacé par André Prost, 1^{er} suppléant de la liste du PD.

Liste 2: POSL	voix
Robert Krieps	13.051
Robert Angel	9.336
Robert Goebbels	8.765
Michel Delvaux	8.685
Hary Ackermann	8.594
Ben Fayot	7.850
René Kollwelter	7.768

Liste 3: PCS	voix
Léon Bollendorff	14.775
Marc Fischbach	12.051

Jean Goedert	11.839
Georges Margue	11.635
Pierre Frieden	10.827
Nicolas Mosar	10.813
Willy Bourg	10.416
Hilda Rau-Scholtus	10.132
Albert Nicklaus	9.487

Liste 4: PC	voix
René Urbany	3.430

Liste 7: PSI	voix
Jean Gremling	6.528

Aucun des candidats des listes 5: SdP, 6: LCR et 8: DV n'a été élu.

Quant au collège échevinal les propositions suivantes ont été faites par le parti démocratique et le parti chrétien social qui reconduiront la coalition actuelle:

Parti démocratique:

Mme Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre
Mme Anne Wagner-Brasseur et
M. Paul Beghin, échevins

Parti chrétien social:

MM. Léon Bollendorff,
Marc Fischbach,
Jean Goedert et
Georges Margue, échevins

ouvert à la construction. Ces terrains appartiennent presque intégralement à la ville et à la société des Habitations à bon Marché. Par leur classement dans un secteur d'habitation de faible densité, on pourra y construire en tout 300 logements familiaux, soit en maisons unifamiliales, soit en appartements.

Pour rendre possible la construction du centre sportif de Hamm et la construction d'une halle de tennis par le T.C. de Bonnevoie, les terrains nécessaires ont dû être reclassés dans la zone rurale proprement dite, puisque les secteurs agricoles dans lesquels ils avaient été inscrits ne permettaient pas de pareilles constructions.

L'acquisition même de ces terrains au profit du T.C. de Bonnevoie s'est heurtée à des sérieuses difficultés et n'a finalement été décidée qu'après remise de l'affaire, la façon de procéder qui avait été adoptée s'étant heurtée à de véhémentes objections.

Parmi les projets particuliers d'aménagement sur lesquels ont porté les délibérations du Conseil communal, il convient de relever celui présenté par la S.A. Parc de l'Europe pour ses propriétés situées aux abords de la rue Van der Meulen. Ce projet, connu sous le nom de «Westhang» prévoit la construction de 72 unités de logement, réparties en bungalows jumelés et en maisons unifamiliales.

En plus il a été possible d'aplanir les difficultés de procédure qui se sont opposées au projet d'aménagement «Panorama» dans la partie supérieure de l'avenue Pasteur. Les promoteurs, renonçant à leur projet primitif de 1975 ont proposé une nouvelle solution, prévoyant la construction de onze maisons unifamiliales et de sept maisons collectives.

Afin d'accélérer la restauration et la rénovation de certains quartiers historiques de la vieille ville et des faubourgs, le Conseil communal a adopté un règlement financier qui prévoit la participation de la ville s'échelonnant de 10 à 30% de la dépense des travaux dans la mesure où ils sont visibles de l'extérieur (toiture, façade, etc.).

Un grand nombre de conventions ont également été approuvées portant sur des acquisitions, des ventes, des locations etc. Ainsi la ville a acquis de la S.A. Maria Rheinsheim un ensemble important de terrains aux abords de la rue des Jardiniers pour arrondir la propriété acquise en 1975 de la même société; elle pourra assurer ainsi une meilleure implantation du foyer pour personnes âgées, dont la réalisation a fait l'objet d'un concours d'architectes. Cet achat, contesté par différents membres du conseil, a finalement été approuvé. Le prix de vente, pour une surface de 83,32 ares, s'élève à 241 millions de francs.

En outre, une mention a été votée par le Conseil communal à l'adresse du gouver-

nement lui demandant de veiller, lors de l'agrandissement de l'aéroport du Findel, à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer la protection des quartiers environnants contre le bruit.

Le conseil communal a finalement tenu en suspens une demande faite par une soixantaine de ménages du Grund, proposant une déclaration d'assainissement de leur quartier en exécution de la loi du 25 février 1979 sur l'aide au logement. Il a été jugé nécessaire avant toute décision de constituer un dossier complet avec toutes

les données sociales, urbaines et économiques indispensables à une telle décision.

Comme chaque année l'approbation de l'organisation scolaire a donné lieu à de longs débats sans que cette organisation eût apporté des changements essentiels par rapport à l'année scolaire écoulée. On note la progression constante du nombre des élèves étrangers. Si le nombre des classes préscolaires a légèrement augmenté, celui des classes primaires accuse une petite diminution. Le nombre moyen des élèves par classe est de 16,7.

Le Service de l'Enseignement, sur proposition des membres du Collège Echevinal, avait participé au concours

Halt Är Stad propper

participation qui portait sur deux plans: dessin et écrit.

Les tableaux ont été exposés peu après le congé scolaire; la remise des prix et diplômes a eu lieu le mercredi, 2 décembre 1981, à partir de 14.30 heures au péristyle de l'Hôtel de Ville. Les autorités y avaient convié entre autres enseignants et enfants ayant participé au concours (soit quelque 15 titulaires et 200 enfants), des membres de l'inspectorat et des délégués du corps enseignant.

